

NOTE	Compte-rendu de la Journée Thématique CLORA « Accès ouvert, publication scientifique et Plan S » «Open access, scientific publishing and Plan S»
Date	14/03/2019
Auteur(es)	Sophie Sergent (Ifremer), Eric Foucher (CPU), Mathilde Ollivier (CEA), Elsa Eugene (INRA)
Référence	2019/01

Table des matières

Introduction générale : Science Ouverte et publication scientifique : contexte et enjeux majeurs <i>Prof. Dr. Jean-Pierre Finance, Chairman of the EUA Open Science Working Group, former President of Henri Poincaré University</i>	2
Les politiques d’Open Access de l’UE : les initiatives actuelles et les prochaines étapes <i>Ms. Alea López de San Román, Policy Officer, DG RTD B2, European Commission</i>	6
cOAlition S : genèse, principes et prochaines étapes <i>Dr. Stephan Kuster, Secrétaire Général de Science Europe</i>	11
L’Open Access en France: le plan national pour la Science Ouverte et la politiques du ministère français de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation sur l’Open Access et les publications scientifiques <i>Prof. Marin Dacos, Conseiller sur la Science ouverte, MESRI, fondateur de l’Open Edition</i>	13
Table ronde n°1 : vers la mise en oeuvre du plan S.....	17
<i>Dr. Lidia Borrell-Damian, Directrice de la recherche et de l’innovation, EUA</i>	
<i>Dr. Stephan Kuster, Secrétaire Général de Science Europe</i>	
<i>Ms Zoé Ancion, Manager du projet “Open Science”, ANR</i>	
<i>Moderateur : Prof. Dr. Jean-Pierre Finance, Président du groupe de travail de l’EUA sur la Science Ouverte, ancien president de l’université Henri Poincaré</i>	
Table ronde n°2: les politiques d’Open Access : vers un nouveau modèle européen pour les publications scientifiques ?	19
<i>Prof. Marin Dacos, conseiller Open Science Advisor, MESRI, fondateur de OpenEdition</i>	
<i>Dr. Mark Patterson, Directeur exécutif de eLife</i>	
<i>Prof. Dr. Johan Rooryck, Professeur de linguistique française, Université de Leiden, Editeur en chef de Glossa, Président de Fair Open Access Alliance</i>	
<i>Moderateur : Pr. Bernard Rentier, Vice-Président du Conseil politique de la science belge fédérale, ex-recteur de l’Université de Liège</i>	

**Définition de la Science Ouverte (SO) : ouvrir les publications, les données de la recherche et l'ensemble des processus scientifiques (ex. évaluation) ;
La science ouverte inclus les sciences participatives.**

Introduction générale : Science Ouverte et publication scientifique : contexte et enjeux majeurs

Prof. Dr. Jean-Pierre Finance, *Chairman of the EUA Open Science Working Group, former President of Henri Poincaré University*

Science Ouverte : Ambitions, Espoirs et Freins

La politique de l'Open Science s'inscrit dans un cadre réglementaire et un écosystème, qui comprend, les publications scientifiques, les données de la recherche, dans lequel le nombre de chercheurs et de domaines scientifiques augmentent. Cet écosystème s'inscrit également dans un contexte de transformation numérique, de globalisation et d'attentes fortes pour la multidisciplinarité, les méthodes d'évaluation des articles, de la recherche et des chercheurs, la qualité, le contrôle des coûts... Enfin, la science ouverte doit contribuer à renouer le dialogue avec la société.

Les défis sont nombreux :

- Un fort degré de concentration du marché de l'édition (système fortement capitalistique) via des oligopoles, visant à maximiser les profits, à contrôler les revues de haut prestige et les grandes bases de données de recherche, et à piloter le processus d'évaluation par les pairs au dépend de la transparence et du travail scientifique ;
- Des méthodes d'évaluation principalement basées sur la bibliométrie et qui renforcent les éditeurs majeurs - *ce point est partiellement abordé par le Plan S ;*
- Des limitations réglementaires dont la perte des droits d'auteur, les périodes d'embargo, les limitations de la fouille de textes et de données – *ces questions sont abordées par le Plan S ;*
- Des difficultés à trouver un modèle de publication consensuel – *ce point est abordé dans la mise en œuvre du Plan S ;*
- Des données de recherche qui n'en sont encore qu'à leurs balbutiements ;
- La très grande hétérogénéité de la population des chercheurs qui rend difficile d'entraîner l'ensemble de la communauté dans une démarche commune.

Promotion de la science ouverte - mise en pratique

Différents manifestes/déclarations et appels pour actions ont été publiés : [Budapest Open Access Initiative](#) (2002), [Déclaration de Berlin](#) sur le libre accès à la connaissance (2014), Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche ([DORA](#) - 2012), [Appel d'Amsterdam](#) (2016), celui [de Jussieu](#) (2017). Des expériences ont été réalisées au sein d'institutions, comme [l'Université de Liège](#), avec le [système Orbi](#), obligeant les enseignants-chercheurs à déposer tous leurs articles dans l'archive institutionnelle de l'université.

Les évolutions sont initiées également au niveau national : législations, stratégies nationales, initiatives et plan d'actions : Ex : [Loi pour une République numérique](#) et [Plan national pour la Science ouverte](#) en France, [en Suisse](#), aux Pays-Bas et en [Finlande](#).

Ces évolutions sont complétées par des initiatives financières (Ex : [Fondation Bill Gates](#) promeut les publications en science ouverte).

Au niveau de l'UE, on citera :

- Le programme [OpenAir](#) – réseau d'archives ouvertes – avec l'obligation de dépôt dans les archives institutionnelles des publications issues des projets financés par l'UE.
- [La plateforme OSPP](#) (Open Science Policy Platform) décline plusieurs priorités, parmi lesquelles l'on retrouve l'intégrité de la recherche, les compétences en matière d'éducation, les incitations, la science citoyenne (...).
- Plusieurs réseaux/associations européennes se sont mobilisés sur ce sujet (groupe d'experts à l'EUA, LIBER, LERU, SPARC Europe, Science Europe ...).

Une enquête de l'EUA 2017-2018 sur l'évolution de l'accès ouvert aux publications, la gestion des données de la recherche et l'accès ouvert aux données de la recherche, a examiné la situation dans les institutions européennes. 321 institutions (dont 9 organismes de recherche) de 36 pays ont répondu :

- ❖ Priorités et préoccupations des Institutions : Les résultats ont indiqué que près de 90 % des institutions répondantes ont une politique en matière d'Open Access ou souhaitent en élaborer une.

Parmi les universités qui ont mis en place une politique d'OA :

- ❖ Près de 50 % exigent le dépôt dans une archive ouverte et 40 % le recommandent ;
- ❖ 60 % recommandent que les chercheurs publient en OA (de manière générale) ;
- ❖ 74 % n'incluent aucune référence à l'AO lors de l'évaluation interne de la recherche ;
- ❖ 12 % ont des recommandations obligatoires sur la prise en compte de l'OA dans l'évaluation interne des chercheurs, 14 % l'ont recommandé ;
- ❖ Plus de 70 % des universités n'ont pas d'objectifs ou d'échéanciers précis pour l'OA ;
- ❖ 70 % des universités suivent les dépôts dans leurs archives institutionnelles ;
Cependant, seulement 40 % assurent un suivi des publications en OA et 30 % surveillent les coûts facturés par les éditeurs pour l'OA. La réalité des dépenses est souvent méconnue ;
- ❖ Des efforts, en termes d'information et de sensibilisation de la communauté scientifique restent nécessaires : à la question « *qui a les connaissances sur les questions de l'OA ?* », 80 % sont les *bibliothécaires*. **Il faut convaincre les chercheurs de leur implication indispensable dans cette démarche.**

Comment faire évoluer les méthodes d'évaluation ?

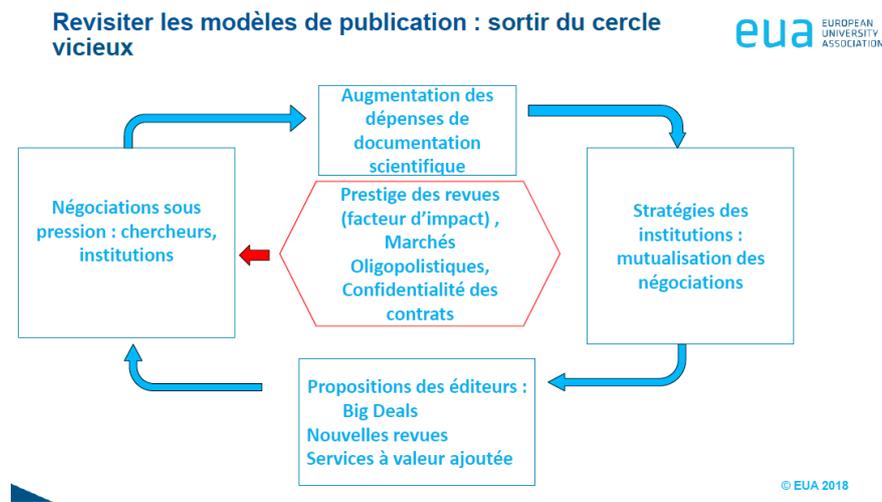
Qualité et intégrité des mécanismes de lecture

- Transparence des commentaires des reviewers ;
- Processus ouvert (« *Open peer reviewing* » ou relecture collective) - vers plus de transparence et d'impartialité dans les processus d'évaluation des articles par les chercheurs ;
- Autres méthodes : le préprint, avis de tous les lecteurs, etc.

L'évaluation des chercheurs " clé de voute " et la responsabilité majeure des institutions :

- Dépasser l'usage abusif des indicateurs bibliométriques – supprimer le facteur d'impact et tous les indicateurs quantitatifs – cf. Initiative DORA dont l'objectif est de redonner du sens à l'évaluation scientifique en s'attachant davantage à la notion de qualité et contribution scientifique plutôt qu'au nombre de publications et la popularité d'un papier ou d'un journal ;
- Recherche de nouvelles métriques ;
- Au-delà des métriques, c'est la recherche de nouveaux critères qui est en jeu : cf. [rapport "Rewards and Skills" de l'OSPP](#) ;
- Promouvoir la connaissance du nombre de citations de chaque article ([Open Citation Initiative : I4OC](#)) ;
- Feuille de route de l'EUA (enquête annuelle axée sur l'évaluation, la collecte et la promotion d'exemples de bonnes pratiques en matière d'évaluation de la recherche, ateliers, etc.) ;
- Évaluation des projets de recherche, des équipes de recherche : passer des approches quantitatives (taux de citation, H index, ...) à des démarches plus qualitatives.

Revisiter les modèles de publication



Du côté des éditeurs, on assiste à de nouvelles méthodes de publication, à l'arrivée de nouveaux journaux. Des négociations tendues ont lieu, notamment suite à l'augmentation des coûts depuis 20 ans.

L'EUA attire l'attention sur le manque de transparence dans les prix : clauses de confidentialité strictes et « *big deals* » (vente par les éditeurs d'ensembles de journaux plutôt que de journaux individuels). L'EUA considère que la pratique des « *big deals* » est potentiellement anti-compétitive (il est excessivement cher d'acheter des journaux individuellement).

Enquêtes 2018 EUA (anonyme) sur les pratiques « *big deals* » aux niveaux des différents États:

- ❖ Pour toutes les négociations d'abonnements (y compris les périodiques, les bases de données, les e-books), les enjeux financiers sont importants, puisque les dépenses de 30 pays européens représentent 1 025 253 055 €/an [ce montant ne comptabilise pas les frais de traitement des articles (APCs), ni les consortia autres que ceux qui participent à l'enquête, ni les contrats institutionnels individuels avec les éditeurs] ;
- ❖ Pour les périodiques uniquement dans les consortiums étudiés, le total des dépenses de 31 consortiums représentant 30 pays européens est de 726 350 945 €/an, ce qui équivaut à une augmentation annuelle moyenne 3,6% ;
- ❖ Proportion des coûts couverts par les universités dans les consortiums = 519 973 578 €/an (~72%).

Des stratégies se mettent en place pour :

- Promouvoir la diversité des modèles de publications et réintroduire la concurrence ;
- Ne pas passer du paiement aux éditeurs *pour lire* au paiement *pour publier* (APC) sans maîtrise des coûts de négociations globales ;
- Développer des plateformes de publication financées sur fonds publics, dotées de mécanismes d'évaluation des articles de haute qualité ;
- Développer les publications de préprints ;
- Publication par article sans l'intermédiaire des revues (se passer du concept de la revue) ce qui nécessite un travail complet sur les métadonnées et sur l'ouverture des citations.

L'EUA a mis en place un groupe ouvert aux négociateurs de différents pays pour partager leurs expériences de négociations et permettre des approches plus coordonnées à l'échelle européenne.

- Transparence : sortir des clauses de confidentialité ;
- Transparence dans les résultats des négociations ;
- Création de consortia de négociation transnationaux (à terme cela reste la solution).

S'agissant de l'ouverture des données, domaine plus complexe que les publications, le principe « d'ouverture autant que possible et fermeture autant que nécessaire » prévaut. Mais les institutions manquent encore de ressources humaines et de compétences dans ce domaine pour relever ce défi.

Plan S – une initiative effective pour la mise en œuvre de l'Open Access ?

Le Plan S (initiative de l'UE et de Science Europe) a été publié le 4 septembre 2018 et a recueilli le soutien de plusieurs acteurs signataires.

Le plan est composé de 10 mesures et de lignes directrices : droits d'auteur (CC-BY), plates-formes de publication, infrastructures d'Open Access, coûts supportés par les bailleurs de fonds de la recherche, plafonnement des paiements pour publier (APC), transparence. Le Plan S propose l'échéance du 1er janvier 2020 avec un archivage à long terme, l'interdiction des revues hybrides et le contrôle de l'application de ces obligations.

Le Plan S représente une approche européenne coordonnée qui promeut des pratiques vertueuses et bénéficie d'un soutien politique fort.

L'EUA a exprimé son soutien aux objectifs du Plan S, mais également ses préoccupations qui doivent être prises en compte pour recueillir le soutien des différentes parties prenantes de la communauté scientifique.

- Le plan S devrait permettre diverses approches de mise en œuvre afin d'assurer la compatibilité avec les politiques nationales ou institutionnelles et la variation des pratiques disciplinaires.
- Il s'agit aussi d'encourager la mise en place d'un système viable qui puisse être soutenu financièrement par les institutions et acteurs scientifiques.

Les domaines suivants gagneraient à être clarifiés :

- Risque de favoriser le système Gold ;
- Ne pas rompre les négociations collectives ;
- Éviter d'isoler l'Europe des grandes revues ;
- Nécessité de combattre les journaux prédateurs ;
- Les droits d'auteurs, l'évaluation de la recherche, le contrôle des coûts, les référentiels...

On peut espérer que le Plan S insuffle des dynamiques et incitations, mais les universités doivent travailler à sa mise en œuvre. Le risque est aussi de ne pas avoir le soutien de tous les comités disciplinaires, ce qui entraînerait des disparités.

Conclusions

L'Open Access (OA) et l'Open Science (OS) représentent une vraie révolution dans la méthode et la pratique de la recherche scientifique. Malgré les nouveaux horizons, l'OA et l'OS sont très loin d'être stabilisés en termes de modèle économique, de questions techniques, de pilotage et d'évaluation de la recherche.

L'OA et l'OS nécessitent un suivi et un pilotage attentifs par les gouvernements nationaux et à l'échelle supranationale, de même par les institutions et les communautés scientifiques.

Les questions majeures restent :

- la maîtrise des coûts ;
- la maîtrise du pilotage de la science ;
- la maîtrise de la qualité et de l'excellence scientifique ;
- une réglementation adaptée ;
- les opportunités de repousser les frontières de la méthode scientifique.

Les politiques d'Open Access de l'UE : les initiatives actuelles et les prochaines étapes

Ms. Alea López de San Román, Policy Officer, DG RTD B2, European Commission

L'Union Européenne a pris un grand nombre d'initiatives en matière de science ouverte et a légitimé politiquement la science ouverte. Elle invite par ailleurs les États Membres à adopter des plans nationaux pour la science ouverte.

Objectifs politiques de haut niveau

Le Conseil de l'UE, dans ses conclusions du 27 mai 2016, se prononce en faveur d'une « transition vers un accès ouvert immédiat comme principe par défaut d'ici 2020 [...] sans embargo, ou avec des périodes d'embargo les plus courtes possibles ».

Discours de Carlos Moedas à la "Presidency Conference Open Science" le 4 avril 2016 à Amsterdam: *"As I see it, European success now lies in sharing as soon as possible, (...). The days of open science have arrived."* [Les 30].

Science ouverte = Transition systémique du système scientifique, au-delà de la seule évolution de l'édition.

L'Open Access est un dispositif qui offre un **accès immédiat, permanent et gratuit aux publications scientifiques**. Ce faisant, Il **doit apporter de larges opportunités pour la science, les scientifiques, l'économie et la société** :

- Meilleure recherche basée sur la transparence - efficacité, fiabilité, interdisciplinarité (les grands défis sociétaux du 21e siècle ont besoin de recherche interdisciplinaire) ; accroître la visibilité des travaux de recherche et, en conséquence, de valoriser davantage la contribution des chercheurs et des instituts ;
- Dynamiser l'économie européenne : accès et réutilisation de l'information scientifique par un plus grand nombre d'organisations de taille petite et moyenne, PME, industries pour l'innovation et une mise sur le marché plus rapide ;
- Et également pour la société : science plus ouverte à la société, aux citoyens - impact sociétal accru de la science et de la recherche - transparence du processus scientifique.

Portée et ambitions d'ici 2020

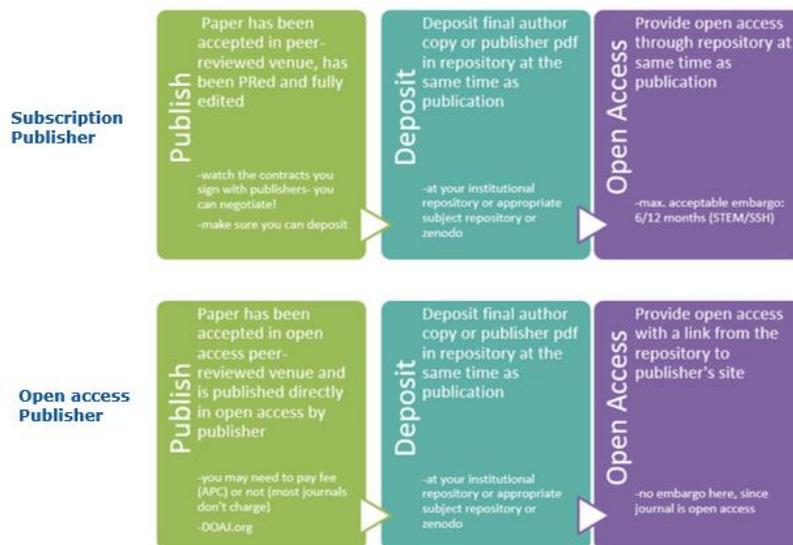
Utilisation et gestion des résultats de recherche et des données	Acteurs de la recherche (chercheurs, institutions et financeurs)
Ouvrir les données : le partage de données FAIR est la solution par défaut pour le financement de la recherche scientifique.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le système européen d'évaluation des carrières scientifique reconnaît pleinement les activités de science ouverte.
Nuage scientifique (CLOUD) : tous les chercheurs de l'UE peuvent déposer, accéder et analyser des données scientifiques européennes sans quitter leur bureau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrité de la recherche : toute la recherche financée par des fonds publics dans l'UE respecte les standards communs de la science ouverte
Altimétrie : définir d'autres mesures d'évaluation pour la prochaine génération de chercheurs pour compléter les indicateurs conventionnels de la qualité et de l'impact de la recherche (p. ex. les facteurs d'impact des revues et les citations).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éducation et compétences : tous les jeunes scientifiques en Europe disposent des compétences et du soutien nécessaires pour appliquer les pratiques de la science ouverte
L'avenir de la communication savante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les « <i>citizen scientists</i> » contribuent à la science européenne en tant que « producteurs de connaissances légitimes ».

European Commission policies: systematic and growing support

2007	• EC Communication on Scientific Information
2008	• FP7 OA Pilot
2012	• Recommendation on OA to and preservation of scientific information • Communication on European Research Area (ERA)
2014	• Horizon 2020 OA and Open Research Data (ORD) policies
2015	• Digital Single Market (DSM) strategy
2016	• European Cloud Initiative Communication (ECI)- The European Open Science Cloud
2018	• Revision of the 2012 Recommendation in conjunction with recast of PSI Directive
2018	• Launch of the first phase of the EOSC
2018-	• Preparing Open Science for Horizon Europe

Article 29 du modèle de Grant Agreement annoté avec :

- La dissémination des résultats ;
 - L'Open Access ;
 - Visibilité des financements de l'UE.
- ❖ **Pour les publications** (article 29.2 du modèle de convention de subvention) : accès ouvert obligatoire des publications revues par les pairs ("peer-reviewed") 1. **Le dépôt de publications dans des entrepôts** ; 2. **Leur mise en libre accès.**



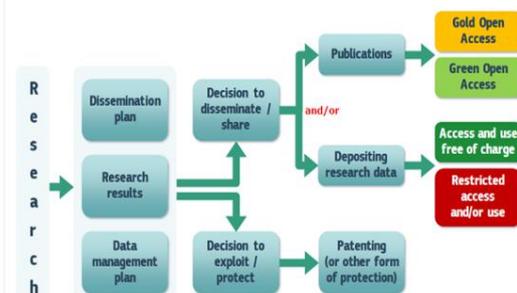
A noter :

OPEN ACCESS IS NOT A REQUIREMENT TO PUBLISH
In Horizon 2020 researchers are free to publish or not.

OPEN ACCESS DOES NOT AFFECT THE DECISION TO EXPLOIT RESEARCH RESULTS COMMERCIALY,
e.g. through patenting.

The decision whether to publish through open access comes after the more general decision on whether to publish directly or to first seek protection.

It is important to stress that open access publications undergo the same kind of peer review process as subscription publications.



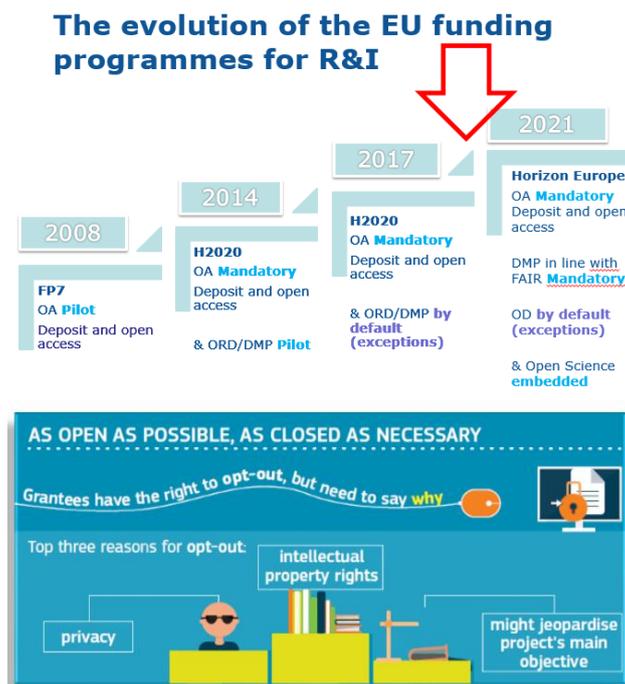
La Commission encourage les auteurs à conserver leur droit d'auteur et à accorder des licences adéquates aux éditeurs, les licences **Creative Commons** CC-BY ou CC-0 par exemple. Le rôle des archives ouvertes est très important dans la politique européenne.

Depuis le 8 janvier 2018, dans le cadre d'Horizon 2020, la Commission européenne finance une plateforme d'édition ouverte, [Open Research Publishing Platform](#). Elle permettrait la publication gratuite des articles des bénéficiaires d'Horizon 2020.

- ❖ **Pour les données de la recherche** (article 29.3 du modèle de convention de subvention) : suivant le projet pilote de 2017, le libre accès aux données de recherche est étendu de manière à couvrir l'ensemble des domaines thématiques d'Horizon 2020, faisant du **libre accès aux données de la recherche la règle générale à moins d'exception dans les programmes de travail (WPs)**. Toutefois, la Commission reconnaît que **certaines données de recherche ne peuvent être rendues publiques et applique le principe "aussi ouvertes que possible, aussi fermées que nécessaire"**.

Les participants doivent élaborer un plan de gestion des données (DMP) dans lequel ils précisent quelles données sont ouvertes pendant et après la fin du projet : quelles données le projet produit-il, si oui - comment les données sont exploitées ou rendues accessibles pour vérification et réutilisation, et comment sont-elles traitées et préservées ?

Les coûts associés au libre accès aux données de recherche, y compris la création du plan de gestion des données, sont des coûts éligibles au financement européen.



- [Guidelines on Open Access to Scientific Publications and Research Data in Horizon 2020:](#)
 - [H2020 Programme Guidelines on FAIR Data Management in Horizon 2020 \[pdf\]](#)
 - [Fact Sheet Open Access to scientific publications and research data in Horizon 2020:](#)
- D'autres liens utiles sont aussi disponibles :
- [Briefing paper for Project Officers](#)
 - [Briefing paper for Project Coordinators](#)
 - [Guides and Factsheets from OpenAIRE](#)

Une politique européenne forte mais des défis encore à relever

Accès libre aux publications

- Augmenter le taux d'adoption à 100% ;
- Renforcer la surveillance et les mesures d'incitation/"sanctions" ;
- Revue hybrides et autres questions financières (post-subsidiation, etc.).

Libre accès et données de recherche

- Les enjeux du DMP (livrable du projet) – véritable gestion des données ;
- Intégration des données FAIR dans l'ensemble du Programme-cadre ;
- Stimuler un changement de culture scientifique.

Il est particulièrement important que les politiques de libre accès soient coordonnées à travers l'UE dans le cadre de l'Espace Européen de la Recherche.

Le libre accès à l'information scientifique est la pierre angulaire d'un système moderne de science ouverte. La plupart des États membres de l'UE ont maintenant mis en place des politiques de libre accès, même si la situation varie d'un État membre à l'autre. La Commission a publié le 25 avril 2018, un "[guidance supports EU Member States in transition to Open Science](#) » qui fournit des orientations aux États membres afin qu'ils puissent atteindre leur objectif de transition vers le libre accès immédiat par défaut d'ici 2020, et définir, et mettre en œuvre des politiques nationales claires couvrant tous les différents aspects de la science ouverte : la gestion des données de recherche (y compris le concept de données FAIR, c'est-à-dire des données trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables), le Text and Data Mining (TDM) et les normes techniques qui permettent des systèmes d'incitation à la réutilisation. Le guide reflète également l'évolution en cours au niveau de l'UE de l'**Open Science Cloud européen** et prend plus précisément en compte la capacité accrue d'analyse des données d'aujourd'hui et son rôle dans la recherche. **Il clarifie également la question des systèmes de récompense permettant aux chercheurs de partager les données et de s'engager dans d'autres pratiques scientifiques ouvertes, d'une part, et les aptitudes et compétences des chercheurs et du personnel des institutions de recherche, d'autre part.**

Qu'en sera-t-il dans Horizon Europe

Plus d'ouverture : Le principe de «*Science Ouverte*» deviendra le mode opératoire d'Horizon Europe, qui exigera un accès ouvert aux publications et aux données, ce qui favorisera la commercialisation et accroîtra le potentiel d'innovation des résultats obtenus grâce aux financements de l'Union.

Cf. les articles de référence de la proposition de la Commission Européenne du 7 juin 2018 :

Article 2.4 →une définition

«*Accès Ouvert*», la pratique consistant à fournir gratuitement à l'utilisateur final un accès en ligne aux réalisations de la recherche découlant d'actions financées au titre du programme, notamment aux publications scientifiques et aux données de la recherche.

Article 10 →Accès ouvert et données ouvertes

1. L'accès ouvert aux publications scientifiques résultant de la recherche financée au titre du programme est assuré conformément à l'article 35, paragraphe 3. L'accès ouvert aux données de la recherche est assuré dans le respect du principe « *aussi ouvert que possible, mais aussi fermé que nécessaire* ». L'accès ouvert aux autres réalisations de la recherche est encouragé.

2. La gestion responsable des données de la recherche est assurée dans le respect des principes FAIR (données faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables).

3. Les pratiques relatives à la science ouverte, qui vont au-delà de l'accès ouvert aux réalisations de la recherche et de la gestion responsable des données de la recherche, sont encouragées.

Article 35 → Exploitation et diffusion

1. **Les bénéficiaires ayant reçu un financement de l'Union mettent tout en œuvre pour exploiter leurs résultats, en particulier dans l'Union.** Cette exploitation peut être réalisée directement par les bénéficiaires ou indirectement, en particulier moyennant un transfert des résultats ou la concession de licences sur ces résultats conformément à l'article 36.

Le programme de travail peut prévoir des obligations supplémentaires en matière d'exploitation. Si, malgré tous les efforts déployés par un bénéficiaire pour exploiter directement ou indirectement ses résultats, **aucune exploitation n'a lieu dans un délai donné**, spécifié dans la convention de subvention, le bénéficiaire utilise une plateforme en ligne appropriée, désignée dans la convention de subvention, pour trouver des parties intéressées pour exploiter ces résultats. Si une demande du bénéficiaire le justifie, il peut être dérogé à cette obligation.

2. Sous réserve d'éventuelles restrictions liées à des questions de protection de la propriété intellectuelle, des règles de sécurité ou des intérêts légitimes, les bénéficiaires diffusent dès que possible leurs résultats. Le programme de travail peut prévoir des obligations supplémentaires en matière de diffusion.

3. Les bénéficiaires veillent à ce que l'accès ouvert aux publications scientifiques s'applique dans les conditions établies dans la convention de subvention. En particulier, les bénéficiaires veillent à conserver ou à ce que les auteurs conservent suffisamment de droits de propriété intellectuelle pour se conformer à leurs obligations en matière d'accès ouvert.

L'accès ouvert aux données de la recherche est la règle générale en vertu des conditions établies dans la convention de subvention. Toutefois, des exceptions s'appliquent si cela se justifie, en tenant compte des intérêts légitimes des bénéficiaires et de toute autre contrainte, telle que le respect des règles de protection des données, des règles de sécurité ou des droits de propriété intellectuelle.

Le programme de travail peut prévoir des obligations supplémentaires concernant l'adoption de pratiques en matière de science ouverte.

4. Les bénéficiaires gèrent toutes les données de la recherche conformément aux conditions définies dans la convention de subvention et établissent un plan de gestion des données.

Le programme de travail peut prévoir des obligations supplémentaires concernant l'utilisation du nuage européen pour la science ouverte pour le stockage des données de la recherche et l'octroi de l'accès à ces données.

5. Les bénéficiaires qui prévoient de diffuser leurs résultats en avertissent au préalable les autres bénéficiaires de l'action. Tout autre bénéficiaire peut s'opposer à la diffusion prévue s'il est en mesure de prouver que celle-ci porterait gravement atteinte à ses intérêts légitimes relatifs à ses résultats ou à ses connaissances préexistantes. Dans ce cas, l'activité de diffusion ne peut être réalisée tant que des mesures appropriées de sauvegarde desdits intérêts légitimes n'ont pas été prises.

6. Sauf disposition contraire prévue dans le programme de travail, les propositions incluent un plan d'exploitation et de diffusion des résultats. Si l'exploitation escomptée suppose la conception, la création, la fabrication et la commercialisation d'un produit ou d'un processus, ou la création et la prestation d'un service, le plan comporte une stratégie pour cette exploitation. Si le plan prévoit une exploitation essentiellement dans des pays tiers non associés, les entités juridiques expliquent en quoi cette exploitation est tout de même dans l'intérêt de l'Union. Les bénéficiaires continuent à développer le plan pendant et après l'action.

7. Aux fins du contrôle et de la diffusion par la Commission ou l'organisme de financement, les bénéficiaires fournissent toute information demandée relative à l'exploitation et à la diffusion de leurs résultats. Sous réserve des intérêts légitimes des bénéficiaires, ces informations sont rendues publiques.

Autres initiatives

2018 Data Package : la Commission européenne a présenté le 25 avril 2018 un ensemble de mesures destinées à accroître la disponibilité des données dans l'Union européenne (UE), en s'appuyant sur les initiatives antérieures afin de promouvoir la libre circulation de données à caractère non personnel dans le marché unique numérique

<https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/policies/building-european-data-economy#usefullinks>

Publications:

[TURNING FAIR INTO REALITY](#) – Nov. 2018

[Cost-benefit analysis for FAIR research data](#) – 16 janvier 2019

[Policy recommendations - Study](#)

[Future of scholarly publishing and scholarly communication](#) – 16 janvier 2019

Rapport du groupe d'experts de la Commission européenne

cOAlition S : genèse, principes et prochaines étapes

Dr. Stephan Kuster, Secrétaire Général de Science Europe

Le 4 septembre 2018, « la cOAlition S » est lancée et soutient l'initiative ([« Plan S »](#)) visant à faire du libre accès une réalité pour les publications scientifiques.

L'objectif est, qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, les publications scientifiques, qui résultent de recherches financées par des subventions publiques accordées par les conseils de recherche et les organismes de financement nationaux et européens signataires, doivent être publiées en libre accès dans des revues ou sur des plates-formes." Pour Stefan Kuster, le Plan S répond à un besoin: la distribution des connaissances qui concerne un public varié, celui des chercheurs et aussi la société en général (patient, professionnels...). Ce besoin rencontre des enjeux éthiques - les données doivent rester dans le domaine public - et des enjeux économiques - le modèle de publication actuel est devenu insoutenable -. Il s'agit d'aller vers un modèle durable.

Plusieurs déclarations ont jalonné l'évolution du paysage européen en matière d'Open Access et influé sur des politiques nationales. Les progrès ont été lents. A ce stade la moitié des connaissances produites par les chercheurs ne sont pas en accès libre. C'est dans ce contexte que s'inscrit le plan S.

Les grands principes du Plan S :

- « *Aucune science ne devrait être enfermée derrière des murs payants* » ;
- L'accès ouvert doit être immédiat → pas de période d'embargo ;
- Publication sous licence ouverte → pas de cession/licence de droits d'auteur ;
- Transparence en matière de prix et de contrats ;
- Pas de modèle de publication hybride, sauf à titre d'arrangement transitoire avec un critère d'évaluation clairement défini.

Les 10 principes autour de leurs objectifs sont :

- Les auteurs conservent les droits d'auteur de leur publication sans aucune restriction, ce qui n'est pas le cas actuellement. Toutes les publications doivent être publiées sous licence ouverte, de préférence la Creative Commons Attribution Licence CC BY. Dans tous les cas, la licence demandée doit répondre aux exigences définies par la Déclaration de Berlin ;
- Les investisseurs assureront conjointement l'établissement de critères et d'exigences solides pour les services que les revues et les plates-formes de libre accès conformes de haute qualité doivent fournir ;
- S'il n'existe pas encore de revues ou de plates-formes Open Access de haute qualité, les investisseurs fourniront, de manière coordonnée, des incitations pour les établir et les soutenir le cas échéant ; un soutien sera également apporté aux infrastructures Open Access si nécessaire ;
- Le cas échéant, les frais de publication du libre accès sont couverts par les investisseurs ou les universités, et non par des chercheurs individuels ; il est reconnu que tous les scientifiques devraient pouvoir publier leurs travaux en libre accès même si leurs institutions disposent de moyens limités ;

- Lorsque des frais de publication en Open Access sont appliqués, leur financement est standardisé et plafonné (à travers l'Europe) ;
- Les investisseurs demanderont aux universités, aux organismes de recherche et aux bibliothèques d'aligner leurs politiques et stratégies, notamment pour assurer la transparence, certains éditeurs imposant une clause de confidentialité sur les tarifs ;
- Les principes ci-dessus s'appliquent à tous les types de publications savantes, mais il est entendu que le délai pour parvenir au libre accès pour les monographies et les livres peut être supérieur au 1er janvier 2020 ;
- L'importance des archives ouvertes et des dépôts d'archives pour l'hébergement des résultats de la recherche est reconnue en raison de leur fonction d'archivage à long terme et de leur potentiel d'innovation éditoriale ;
- Le modèle " hybride " de publication (à savoir payer pour publier et pour consulter) n'est pas conforme aux principes ci-dessus ;
- Les investisseurs surveilleront la conformité et sanctionneront les cas de non-conformité.

La cOAlition S qui soutient de Plan S, regroupe :

<p>National funders:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Austria: FWF ○ Finland: AKA ○ France: ANR ○ Ireland: SFI ○ Italy: INFN ○ Luxembourg: FNR ○ Netherlands: NWO ○ Norway: RCN ○ Poland: NCN ○ Slovenia: ARRS ○ Sweden: FORMAS ○ Sweden: FORTE ○ UK: UKRI 	<p>European funders:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ European Research Council ○ European Commission <p>Charitable foundations:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ The Wellcome Trust ○ The Bill & Melinda Gates Foundation ○ Riksbankens Jubileumsfond ○ Compagnia di San Paolo <p>Global dimension</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ African Academy of Sciences ○ National Science and Technology Council, Zambia <p>Coordinated by:</p> <div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> </div>
--	--

Les "Orientations pour la mise en œuvre" du Plan S publiées fin novembre 2018, indiquent que l'objectif initial d'une transition complète vers le libre accès d'ici le 01/01/2020 est abandonné et que sa mise en œuvre ne commencera qu'à partir de cette date, et précisent les voies de la mise en conformité :

Open Access journals or Open Access platforms	Deposition of scholarly articles in Open Access repositories without embargo	Hybrid journals under Transformative agreements	Open Access journals or Open Access platforms	Deposition of scholarly articles in Open Access repositories without embargo	Hybrid journals under Transformative agreements
<ul style="list-style-type: none"> ○ cOAlition S «Guidance to Implementation» specify the roads to compliance ○ cOAlition S members will ensure financial support for OA publishing via the prescribed routes to compliance ○ In 2023 cOAlition S will review the effects of Plan S on achieving a transition to full and immediate OA 			<ul style="list-style-type: none"> • DOAJ registered 	<ul style="list-style-type: none"> • Version of Record (VoR) or Author's Accepted Manuscript (AAM) • OpenDOAR registered 	<ul style="list-style-type: none"> • Journal committed to a full OA transition • Collaborate with ESAC to register contracts
			<ul style="list-style-type: none"> ○ CC-BY 4.0 license required. Rights retained by author/institution ○ Scholarly articles reviewed according to the standards within the relevant discipline, and according to the standards of the Committee on Publication Ethics (COPE) 		

Spécificité plan S

- Le Plan S vise à aligner les politiques d'OA ;
- Le Plan S prévoit que les bailleurs de fonds rendent obligatoire l'OA ;
- Les bailleurs de fonds s'engagent à couvrir les coûts (APCs, plateformes, journal flipping) ;
- Le Plan S porte sur des principes et non sur des modèles de publication particuliers ;

- Approche collective ;
- A partir de janvier 2020, les chercheurs qui reçoivent de l'argent public, devront respecter les propositions du Plan S, sinon ils ne recevront plus d'argent pour les publications ;
- Les deux modèles (Green et Gold) sont possibles et compatibles avec le Plan S ;
- Les éditeurs doivent s'adapter pour offrir les conditions du Plan S.

Le modèle économique dépendra de l'évolution et de la faculté à dépasser les particularismes (notamment disciplinaires).

Assurer la qualité

Il est important d'évaluer la qualité des publications d'autant plus face au phénomène des revues « *prédatrices* » sans qualité scientifique qui portent préjudice à l'OS. Cela passe notamment par une procédure de peer review et le preprint.

Le guide de mise en œuvre du Plan S a suscité une vaste mobilisation : plus de 600 personnes et organisations ont participé à la consultation publique. Les contributions sont actuellement en cours d'analyse.

L'Open Access en France: le plan national pour la Science Ouverte et la politiques du ministère français de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'Open Access et les publications scientifiques

Prof. Marin Dacos, Conseiller sur la Science ouverte, MESRI, fondateur de l'Open Edition

[Le plan national pour la science ouverte a été annoncé par la Ministre Frédérique Vidal, le 4 juillet 2018 à Lille, aux fins de se doter d'une politique coordonnée sur la science ouverte.](#)

Les infrastructures

En France, il existe de nombreuses infrastructures de recherche (99). Depuis 2016, il leur est demandé de mettre à disposition les données produites soit immédiatement, soit après une période d'embargo.

- Pour les données : EX/ le centre astronomique de données de Strasbourg, Huma-Num.
- Pour les publications : EX/ [HAL](#) (archive nationale centralisée et multidisciplinaire - 500 000 documents sont en ligne en Open Access), OpenEdition, METOPES...

Un cadre législatif

Le Plan national est la mise en œuvre concrète de [la loi pour une République numérique](#) (octobre, 2016) et comprend 2 articles d'intérêt :

- **Article 30** sur les publications de la recherche : les auteurs ont un **nouveau droit**, celui de déposer dans une archive ouverte 6 à 12 mois après la publication, toutes leurs productions, même si le contrat avec l'éditeur stipule le contraire.
- **L'Article 6** stipule une **nouvelle obligation** : désormais toutes les données administratives (les données de la recherche sont des données administratives) produites par les agents de l'État et financées au moins à 50% par des fonds publics, doivent être ouvertes par défaut – L'ouverture doit être le principe, la fermeture l'exception.

La loi prévoit des exceptions (données médicales nominatives, données sensibles pour la sécurité/défense).

Le plan s'inscrit dans 20 ans de réflexions de la communauté de la science ouverte et notamment :

- La déclaration de San Francisco ([DORA](#)) signée par de nombreux acteurs, propose de changer la méthode d'évaluation (récentes signatures de l'ANR, l'HCERES, la CDEFI, l'INRA, l'INSERM, le CNRS...): il faut arrêter d'évaluer les chercheurs avec le facteur d'impact ;
- [Le manifeste de Leiden](#) qui contient 10 bonnes pratiques de bibliométrie ;
- L'esprit de [l'appel de Jussieu](#) pour la science ouverte et la bibliodiversité : mise en place d'un modèle économique soutenu par le fonds pour la science ouverte ;
- [L'initiative for Open citation I4OC](#) : les citations, les références dans tous les papiers publiés font parties d'un bien public.

Levier de la propriété intellectuelle :

- L'exception ancienne au droit d'auteur : tout ce qui est produit par des agents de l'État appartient à l'État, sauf pour les scientifiques qui produisent des articles et des livres qui appartiennent aux chercheurs. Depuis longtemps dans la pratique les chercheurs ont cédé les droits de propriété intellectuelle (titres) à des éditeurs.
- Il n'y a pas d'exception pour les données. Les données appartiennent aux financeurs/employeurs. Il y a donc des opportunités de ne pas reproduire le même « *abandon* » sur les données et de prendre la main sur la gouvernance des données dans l'intérêt collectif, notamment à travers les politiques des instituts concernant la propriété des données (le plus en amont possible).

Principes du Plan pour les données : « aussi ouvert que possible et aussi fermé que nécessaire ».

Principe politique : l'OA devient donc obligatoire pour les publications issues des projets financés par les fonds publics.

Les 3 piliers/axes du Plan

. 1^{er} axe du Plan : généraliser l'accès ouvert aux publications

- Rendre obligatoire la publication en accès ouvert des articles et des livres issus de recherche financées par appels d'offres sur fonds publics (Ex : projets financés par l'ANR, agences de santé...). Travail avec l'ANR actuellement pour que cette obligation soit effective en 2019 ;
- Créer un fond pour la science ouverte pour développer la bibliodiversité – développer un écosystème éditorial et investir, à cette fin, dans des systèmes de publication ouverts (création d'éditions électroniques ouvertes...);
- Soutenir l'archive ouverte nationale HAL et simplifier le dépôt pour les chercheurs qui publient en accès ouvert sur d'autres plateformes dans le monde. A noter que l'archive centralisée HAL est unique au monde. Il y a besoin d'en améliorer encore les fonctionnalités.

Autres mesures

- Reconnaître la science ouverte dans les évaluations des chercheurs et des établissements ;
- Dynamiser nos presses universitaires et notre secteur éditorial ;
- Refus des frais de publication pour les publications hybrides ;
- Rendre publiques nos dépenses en abonnements et en APC (-> open APC) ;
- Mettre en place un baromètre de la science ouverte en France (en écho à l'Open Science Monitor européen).

Ex :

La [CURIF](#) s'est engagée en juillet 2018 à :

- S'investir pleinement dans la création d'un fonds pour le développement de la Science Ouverte ;
- Changer les pratiques internes d'évaluation des structures, des personnels et des appels à projets pour s'inscrire dans une démarche de Science Ouverte :
 - ⇒ dans un délai de 18 mois à compter du 1^{er} septembre 2018, les membres de la CURIF se sont engagés à mettre en œuvre au sein de leurs établissements une politique incitative pour que les chercheurs et enseignants-chercheurs publient dans une archive ouverte. Pour ce faire, plusieurs actions seront menées parmi lesquelles nous pouvons citer le dépôt obligatoire, dans un système interopérable d'archive ouverte, des résultats des recherches issues d'appels à projets internes ;
 - ⇒ évaluer les structures de recherche sur les bases des publications déposées en archive ouverte ;
 - ⇒ mettre en place un système de primes pour soutenir les structures de recherche qui s'investissent pleinement dans une démarche de Science Ouverte ;
 - ⇒ évaluer les enseignants-chercheurs pour leurs recrutements, promotions et primes sur la base des publications disponibles en archive ouvert » ;
- Pérenniser et ouvrir l'accès aux données issues de la recherche ;
- Assurer des formations sur la Science Ouverte à tous les niveaux.

L'Université de Lorraine a décidé en 2018 d'affecter une partie des crédits dégagés par le désabonnement Springer au soutien financier, dans une logique de partenariat, de plusieurs initiatives d'édition qui répondent à des principes de qualité scientifique, d'ouverture, de transparence et de gouvernance centrés sur les communautés académiques. Il s'agit :

- en Sciences Humaines et Sociales, des plateformes de revues scientifiques [OpenEdition](#) (France) et [Erudit](#) (Québec). Dans l'aire anglophone, l'Université devient le premier établissement français à soutenir la plateforme [Open Library of Humanities](#) (Royaume-Uni) ;
- dans le domaine des sciences expérimentales, l'UL a choisi de soutenir la plateforme [Sci-Post](#) (sciences physiques), l'éditeur français [EDP Sciences](#), et l'Épijournal de Géométrie Algébrique ([Epiga](#)) qui utilise la plateforme [Episciences](#) ;
- Enfin, l'Université de Lorraine devient la première institution française à rejoindre la Fair Open Access Alliance, structure qui propose aux revues qui le souhaitent un accompagnement méthodologique et financier pour quitter le giron des grands éditeurs commerciaux et rejoindre des plateformes d'édition ouverte.

. 2^{ème} axe du Plan : structurer et ouvrir les données de la recherche

- Rendre obligatoire la diffusion ouverte des données de recherche issues de programmes financés par appels à projets sur fonds publics. L'ANR rendra également obligatoire l'ouverture des données ;
- Créer la fonction d'administrateur des données et le réseau associé au sein des établissements ;
- Créer les conditions et promouvoir l'adoption d'une politique de données ouvertes associée aux articles publiés par les chercheurs.

. 3^{ème} axe du Plan : S'inscrire dans une dynamique durable, européenne et internationale

- Développer les compétences en matière de science ouverte notamment au sein des écoles doctorales ;
- Engager les opérateurs de la recherche à se doter d'une politique de science ouverte (dans les contrats d'objectifs) ;
- Contribuer activement à la structuration européenne au sein de l'European Open Science Cloud (EOSC) et via la participation à GO FAIR.

Ouvrir la science

Organe de gouvernance

Création du comité de la science ouverte, présidé par Bernard Larrouturou DGRI/D.

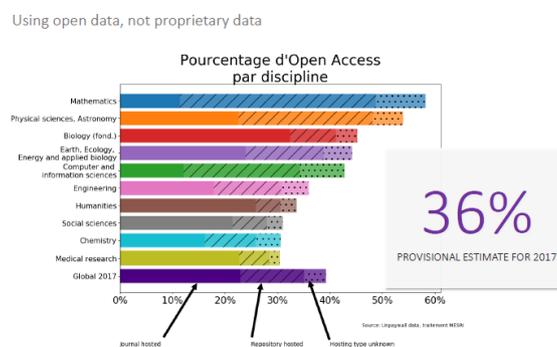
La préoccupation de ce comité est « que faut-il faire pour que la science soit plus ouverte ».

Il coordonne l'action et la prise en considération des spécificités disciplinaires pour l'élaboration de politique publique et va notamment décider de la façon de dépenser le fonds pour la science ouverte et donner des recommandations sur HAL.

Constitution de collèges (4) qui regroupent + de 200 experts : Publications, Données de la recherche, Compétences et International et de groupes spécialisés (Ex : Construire la bibliodiversité, Observatoire des pratiques de la science ouverte,...).

Baromètre de la science ouverte

Estimation provisoire : 36% de la production scientifique française de 2017 est en accès ouvert
French open science monitor



La politique nationale et le plan S

Le comité de la science ouverte a fait des préconisations sur le plan S :

- **Affirmer le principe de bibliodiversité : pas de modèle unique ;**
- **la prise en compte des disciplines ;**
- **un phasage différencié de mise en œuvre du Plan S ;**
- **un temps d'adaptation pour les licences ;**
- **la mesure de l'effet transformatif du Plan S sur le système de publication ;**
- **l'égalité des contraintes techniques pour les archives ouvertes et les plateformes de revues ;**
- **la définition d'un calendrier et des modalités techniques pour la mise à disposition du texte intégral en XML-JATS ;**
- **le soutien financier des infrastructures de la science ouverte par les bailleurs de fonds ;**
- **le caractère obligatoire de la mise à disposition des données de citation conformes aux standards I4OC, pour les revues et les plateformes.**

La France a signé car le Plan S est sans couleur et ne choisit pas un modèle.

Le plan S permet d'entrer dans une dynamique. L'objectif est d'avoir un AO obligatoire pour les données de la recherche financées par le secteur public, de développer les compétences en OA, d'encourager les universités et organismes de recherche à adopter les politiques de science ouverte, de contribuer à structurer l'EOSC, etc.

Le Plan S aura-t-il un impact sur le système ? Cela dépendra des politiques et de la mobilisation des acteurs.

Table ronde n°1 : vers la mise en œuvre du plan S

Dr. Lidia Borrell-Damian, Directrice de la recherche et de l'innovation, EUA

Dr. Stephan Kuster, Secrétaire Général de Science Europe

Ms Zoé Ancion, Manager du projet "Open Science", ANR

Moderateur : Prof. Dr. Jean-Pierre Finance, Président du groupe de travail de l'EUA sur la Science Ouverte, ancien président de l'université Henri Poincaré

Lidia Borrell-Damian

L'enjeu est d'approfondir les détails des défis de la mise en œuvre du Plan S pour les universités. Comme nous l'avons exposé en introduction de cette journée, une consultation a été menée avec les universités : 72% des coûts de publication sont payés par les universités qui sont donc les acteurs majeurs de ce sujet. Une étude complète sera publiée en mars 2019. L'EUA essaie aussi de comprendre les différentes approches des pays sur le Plan S et les raisons de ces approches. De nombreux chercheurs seraient intéressés pour participer au plan S mais sont confrontés aux manques de financement et aux systèmes d'évaluation de la recherche. D'un point de vue stratégique, le plan S est bien reçu, mais des inquiétudes persistent sur la mise en œuvre. Au niveau individuel, de nombreux chercheurs expriment des préoccupations (cf. relayées par l'EUA). Le Plan S ne garantit pas par ailleurs l'assurance d'économies sur le budget des organisations de recherche. Les coûts doivent être observés dans une approche systémique. L'APCs ne devrait pas être la seule manière de mettre en œuvre l'Open Access. Le Green model est aussi reçu favorablement par l'EUA, mais cela nécessiterait des actions et investissements en termes d'infrastructures et d'opérabilité. Il y a le risque que ce qui est défini comme un accord de transition s'installe finalement dans la durée. Les universités sont diverses et il est donc important qu'elles puissent choisir différentes approches. Le droit d'auteur devra rester chez l'auteur, et il y a donc un besoin de flexibilité sur ce sujet dans le Plan S. Les petits pays attendent que plus de pays rejoignent le plan S avant de s'y engager. Il faut donc casser ce cercle vicieux. Il faut aussi faire en sorte que les pays qui ne signent pas le Plan S, puisse continuer à être en conformité avec le Plan S.

*A noter : Selon [Science Business](#) (Eanna Kelly – 8 janvier 2019 – *Bold plan to take European open access initiative global in 2019*), Robert Jan Smits œuvre en ce moment pour donner une dimension internationale au plan S.*

La Chine, fin 2018, a notamment annoncé son soutien pour le plan S, par l'intermédiaire de trois « position papers » publiés par trois institutions scientifiques chinoises majeures, avec le soutien du gouvernement chinois (voir à ce sujet : [Quirin Schiermeier, nature, 5 décembre 2018, « China backs bold plan to tear down journal paywalls »](#)). Les trois institutions chinoises prennent également position sur la question des APC (Article Processing Charges), se joignant à la proposition du plan S d'une « limite haute » sur leur montant, et mentionnent la nécessité de rendre abordables (d'un point de vue financier) les modes de financement Open Access. Il est à noter que si ces institutions ont déclaré leur soutien au plan S, elles ne font pas partie de la cOAlition S.

En Inde, Krishnaswamy Vijayraghavan, conseiller scientifique principal du gouvernement, considère qu'il est « très probable » que l'Inde rejoigne le plan S. L'Afrique du Sud « soutient le plan S en principe » mais n'a pas encore signé.

Selon [sciencemag](#) ([Tania Rabesandratana – 3 janvier 2019 - Will the world embrace Plan S, the radical proposal to mandate open access to science papers? – article exhaustif](#)), le plan S a reçu "une réception mitigée" dans le reste du monde. Les États-Unis et le Canada, à ce jour, ne souhaitent pas rejoindre l'initiative.

Stephan Kuster

Le soutien du ministère français et de l'ANR au Plan S, de même que celui de l'EUA ont aidé à développer la coalition et ont renforcé la visibilité du plan.

Zoé Ancion

L'Agence nationale de la recherche (ANR), membre de l'association Science Europe, poursuit sa politique en matière de science ouverte en étant partenaire de la cOAlition S.

Fixée dans le Plan d'action 2019 de l'ANR, la politique de science ouverte de l'Agence s'inscrit dans le plan national présenté le 4 juillet dernier par la ministre Frédérique Vidal.

La diffusion, le partage et l'archivage pérenne des publications scientifiques et des données de recherche liées aux projets financés par l'ANR contribuent à renforcer la visibilité et l'attractivité de la recherche française, à promouvoir la culture scientifique et à faire de la science un bien commun.

En tant que signataire de la « [Convention de partenariat en faveur des archives ouvertes et de la plateforme mutualisée HAL](#) » aux côtés des organismes de recherche et d'enseignement, l'ANR s'appuie sur l'article 30 de la loi « Pour une République numérique » et demande que toutes les publications consécutives aux projets qu'elle finance, soient déposées en texte intégral dans une archive ouverte, soit directement dans HAL soit par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale.

Afin de favoriser la diffusion ouverte des données de recherche, l'ANR attire l'attention des déposants sur l'importance de considérer la question des données de recherche au moment du montage et tout au long du projet. Elle imposera un plan de gestion des données (DMP) pour les projets financés à partir de 2019.

Pour des informations détaillées sur la démarche d'Optimisation du Partage et de l'Interopérabilité des Données de la Recherche, les déposants sont invités à consulter le portail OPIDoR mis en ligne par l'Inist-CNRS : <https://opidor.fr>

Zoé Ancion a souligné l'importance de la bibliodiversité afin de laisser le temps à de nouveaux business models d'émerger. En parallèle de l'Open Access, la problématique du traitement des archives se pose.

L'ANR souhaite pouvoir participer aux débats et à la réflexion sur la mise en œuvre afin de promouvoir ce sujet. Le Plan S est une belle opportunité pour promouvoir l'Open Access et est en ligne avec le plan national pour la Science Ouverte. Dans la mise en œuvre du Plan S, nous sommes aujourd'hui à un point critique. L'idée est d'avoir une approche incitative, d'échanger avec les différents acteurs (chercheurs, agences de financements, services financiers, juridiques...) afin de préciser tous les aspects de la mise en œuvre.

+ D'information : [la réponse de l'ANR à la consultation publique sur le guide d'application du Plan S](#)

Questions et commentaires de la salle :

- Inquiétudes quant à l'obligation de publier en Open Access et aux problèmes pour collaborer avec les industriels dans ces conditions. Pour Marin Dacos, le Plan S s'inscrit en aval du projet de recherche, lorsque la décision de ce qui sera breveté ou publié a été prise par le consortium. Aucune obligation de publier ne sera inscrite dans ce plan.
- Aujourd'hui, très peu de journaux sont conformes aux recommandations du Plan S. Il sera nécessaire de « *d'apporter de l'aide à des infrastructures, plateformes ou revues existantes et également à des dispositifs émergents. Une attention particulière devra être portée au soutien à la transition des revues, portées par des institutions publiques ou une communauté scientifique, qui ne sont pas encore en accès ouvert mais souhaiteraient le devenir* »
- *Tout en respectant la qualité des papiers et des journaux, il faut aussi qu'ils soient accessibles en Open Access. Le système ne peut plus fonctionner de manière si fermée. La vocation d'une revue scientifique est en effet d'être lue et de diffuser les résultats de la recherche.*
- La problématique de l'évaluation de la recherche : comment l'Open Science peut promouvoir cela ? L'EUA promouvra des activités dans ce domaine : allocations de projets, allocations institutionnelles, évolution de carrière des chercheurs, l'Open Science peut servir d'élément déclencheur afin de favoriser les mesures déjà mises en place par certaines universités en termes d'évaluation de la recherche. Un premier atelier de travail aura lieu le 14 mai. Un appel à projet sera lancé pour les universités afin de présenter leurs résultats en termes d'évolution vers un système d'évaluation différent.
- Elsevier : il faut prendre en compte l'aspect du marché : il y a une différence entre réglementer par en haut, et la régulation du marché par le bas.

Table ronde n°2: les politiques d'Open Access : vers un nouveau modèle européen pour les publications scientifiques ?

Prof. Marin Dacos, conseiller Open Science Advisor, MESRI, fondateur de OpenEdition

Dr. Mark Patterson, Directeur exécutif de eLife

Prof. Dr. Johan Rooryck, Professeur de linguistique française, Université de Leiden, Editeur en chef de Glossa, Président de Fair Open Access Alliance

Modérateur : Pr. Bernard Rentier, Vice-Président du Conseil politique de la science belge fédérale, ex-recteur de l'Université de Liège

Marin Dacos

Présentation des différents modèles de l'Open Access qui cohabitent :

- 1) **Le modèle Gold avec des frais de publication (APCs)** > Points forts / opportunités : 50% des revues du DOAJ sont publiés avec ce modèle qui est facile à comprendre. Le modèle économique est évolutif. Cependant, il existe des inconvénients : le modèle économique n'est pas juste pour les pays pauvres et exclut des auteurs qui ne seront pas en mesure de payer. Le modèle économique est lié au nombre de publications et non à la qualité de la sélection. Il pourrait contribuer à la concentration et non à la biodiversité.
>>> une planche à billets en augmentant la quantité au détriment de la qualité ?
- 2) **Accès ouvert en système diamant** > Points forts / opportunités : de nombreux journaux utilisent ce modèle (70 % des revues du DOAJ) ; Accès ouvert et équitable. Encore une fois, il y a des faiblesses, car tout le monde veut être un « cavalier libre » alors qu'en réalité, quelqu'un doit payer. De plus, le modèle économique est moins évolutif : une revue à succès aura besoin de plus de soutien.
>>> une voie fragile s'il n'y a pas de mécanisme de financement solide.
- 3) **« Green open Access** > la communauté scientifique a mis en avant d'importantes initiatives. Points forts / opportunités : les initiatives majeures : ArXiv, Repec, HAL, profondément enracinées dans certaines disciplines ; bon retour sur investissement - bon marché ; pour les archives publiques : archivage à long terme et indépendant des risques des éditeurs. Cependant le modèle s'appuie sur des chercheurs et sur un format de technologies peu développées ; Pas d'examen par les pairs : il ne s'agit pas d'une alternative à la publication, mais d'une voie complémentaire.
>>> une solution à long terme, qui n'est pas une alternative au processus de publication.
 - ➔ Nous devons combiner ces 3 stratégies ;
 - ➔ Nous avons besoin d'une coordination nationale des initiatives, des efforts ...- Cf. Comité pour la SO en France (les Pays-Bas ont aussi leur plateforme SO, la Belgique et l'Allemagne en discutent) -, et d'une **alliance de comités sur la science ouverte** ;
 - ➔ **Chaque institution et acteur doit jouer son rôle** ;
 - ➔ C'est aussi le moment de construire une **coordination internationale** pour assurer une diversité des modèles (alliance internationale).

Mark Patterson

Nous devrions nous attendre à de nombreux changements liés à la transformation numérique, l'Open Access en étant un. Le modèle APC commence à exposer les coûts réels de la publication. Le modèle en cascade n'est pas un modèle en Open Access. Sur le Plan S, beaucoup de discussions ont été consacrées aux grands éditeurs. Nous devons prêter attention aux petits éditeurs et veiller à ce qu'ils ne soient pas discriminés par rapport à la nécessité de respecter les normes du plan S. Nous avons besoin de la diversité biblio, ce qui signifie que nous avons besoin d'expérimentation et de collaboration.

Johan Rooryck

Nous croyons que les revues appartiennent à la communauté scientifique. Nous devons nous assurer qu'il existe un pare-feu entre les éditeurs et la communauté scientifique, qui devrait seule décider de la qualité. En outre, les auteurs ne devraient pas payer. Les frais devraient être financés par l'État. Nous voulons aussi de la transparence car cela ouvrira le marché. En ce qui concerne les petits éditeurs, nous avons une stratégie > parler aux petits éditeurs et voir comment nous pouvons les aider à faire changer leurs revues. Le modèle vert laisse

les éditeurs en place (avec leurs gros bénéficiaires). Ce n'est pas la solution. De nouvelles infrastructures sont nécessaires et doivent être publiques et ouvertes.

Bernard Rentier

En effet, on ne résout pas le problème avec le modèle vert.

Marin Dacos

La complexité et la diversité des situations sont une bonne chose car elles permettent l'excellence. Nous avons besoin de plus de connaissances sur les modèles dans les différents pays.

Par exemple, nous avons besoin de temps pour expliquer pourquoi la loi française est différente de celles des autres pays.

Bernard Rentier

Le problème du prestige qui concerne toutes les parties prenantes et spécialement les jeunes chercheurs inquiets parce que les chercheurs expérimentés utilisent le prestige des revues pour la sélection. Cependant, en prenant des distances par rapport au prestige, il y a la crainte de s'éloigner de l'excellence. Si le journal se concentre sur une communauté scientifique plus petite, il est beaucoup plus facile d'adopter de nouvelles approches.

Mark Patterson

Vous pouvez imaginer un système dans lequel la société assume son rôle de curateur.

Marin Dacos

Il y a une révolution de l'accès. Des communautés très concernées par le facteur d'impacts commencent à changer leurs pratiques.

Par ailleurs, si nous voulons également innover dans le domaine de l'édition, il faut faire attention, sinon le risque est de perdre les deux.

Johan Rooryck

Les gens sont préparés à l'Open Access, mais par exemple, personne ne veut parler de l'open peer review.

Q&A

Question > la notion de prestige

Mark Patterson

Nécessité de mieux récompenser et reconnaître les chercheurs qui pratiquent une science ouverte. Quelles contributions faites-vous pour la communauté ? Quel collaborateur êtes-vous ? Ces questions devraient faire partie du processus d'évaluation.

Question > le système de publication implique d'autres pays qui n'appliquent pas les politiques de science ouverte. Comment faire ?

Mark Patterson

Le Plan S est un bon début. L'appui ne manque pas et certaines communautés sont en retard sur les données ouvertes. Nous devons continuer à construire des coalitions sans être trop pessimiste.

Johan Rooryck

Aux États-Unis, les bibliothèques jouent un grand rôle.

Question > coûts de publication

Mark Patterson

Nous essayons d'être ouverts à ce sujet, cela varie d'un domaine à l'autre. Nous passons beaucoup de temps (et d'argent) à rejeter des articles, certains résumés coûtant également de l'argent. Les frais de production et éditoriaux font également partie de l'équation. Une façon de régler le problème des coûts consiste à régler le problème du prestige. Nous avons également besoin de plus de données sur les coûts.

Johan Rooryck

Ce qui compte, ce ne sont pas les coûts, mais la transparence, il y a un besoin de savoir pourquoi on paie. La transparence des coûts sur ACP devrait être obligatoire.

Jean-Pierre Finance

Comment pourrions-nous démontrer l'importance de la transparence dans le travail quotidien des chercheurs ? Si nous ne pouvons pas aller au cœur du système, nous pourrions avoir du mal à faire valoir la nécessité de développer la science ouverte pour tous.

A noter :

JRC Report – Avril 2018 [Mutual Learning Exercise Open Science: Altmetrics and Rewards](#)

ISI Report – March 2019 [“The Plan S footprint: Implications for the scholarly publishing landscape”](#)

Evènement : [Journée de la Recherche du 25 avril à Brest](#)

Thème « **Publish or Perish, entre mondialisation et quantophrénie** »